

# Rapport d'activité 2016



# Programme d'actions 2017





<b>Sommaire</b> .....	1
<b>Le projet et les objectifs de France Dignes</b> .....	2
Les digues en réseau .....	2
Les objectifs de l'association.....	2
<b>Les actions réalisées en 2016</b> .....	3
ACTION 1 : SIRS V2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage .....	3
ACTION 2 : Animation et appui au réseau .....	5
ACTION 3 : Journées techniques et formation.....	7
ACTION 4 : Veille technique et réglementaire ....	10
<b>Quels projets pour l'année 2017 ?</b> .....	12
SIRS Dignes .....	12
Animation du réseau et communication .....	12
Journées techniques et formations .....	14
Veille technique et réglementaire .....	14
<b>Vie associative</b> .....	16
Le Conseil d'Administration et le Comité Technique.....	16
L'équipe salariée .....	17
<b>Les membres</b> .....	18
Liste des membres au 31/12/2016 .....	18
Liste des membres associés .....	18
L'évolution des adhésions.....	19
Etre membre c'est ... ..	20
<b>Nos partenaires</b> .....	21
Partenaires techniques .....	21
Partenaires financiers .....	21

## Le projet et les objectifs de France Dignes

### Les digues en réseau

France Dignes porte, depuis 2013, la volonté de structurer la profession de gestionnaire de digues en construisant un réseau qui leur est dédié. Il est animé sur la base d'échanges et de partage d'expériences pour répondre aux besoins des gestionnaires (connaissances, compétences, bonnes pratiques). Au vu de la complexité et des enjeux qui entourent ces ouvrages de protection, la constitution d'un véritable point d'appui national est indispensable.



### Les objectifs de l'association

- **Animer et assister le réseau des gestionnaires de digues** : diffuser et partager le savoir et les expériences de terrain
- **Renforcer les compétences métiers des gestionnaires** : améliorer les pratiques et structurer la filière par des actions de formation et de professionnalisation
- **Assister les gestionnaires** : fournir une aide face aux problèmes quotidiens
- **Assurer un accès et une assistance** à des outils spécifiques développés par l'association (exemple : SIRS Dignes).
- **Représenter** la profession : être la voix des gestionnaires et être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics
- **Participer à des projets** nationaux, européens ou internationaux.
- **Progresser**, évoluer, coopérer, construire : avoir des projets...

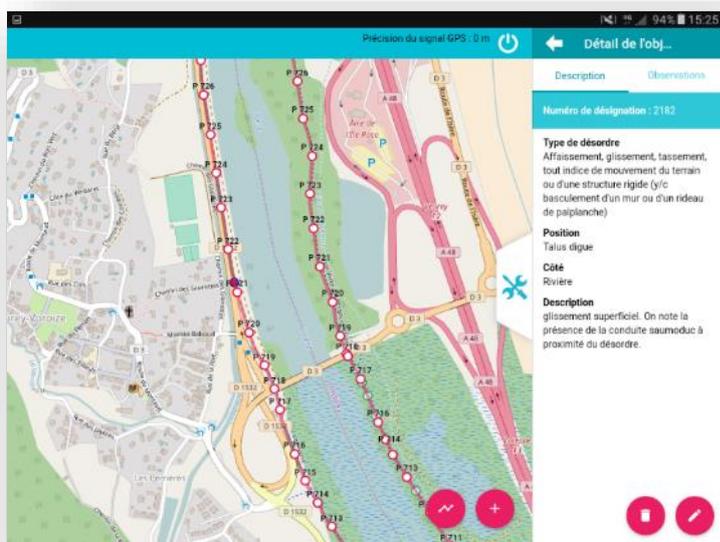
## Les actions réalisées en 2016

### ACTION 1 : SIRS V2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Après la finalisation de la conception des modules et du noyau du logiciel, une **phase de test** et de mise en commun des bugs a été mise en place. Cette période avait pour objectif de permettre au développeur de prendre en compte l'ensemble des demandes d'évolution faites par France Dignes, en direct ou remontées par l'équipe de testeurs constituée au sein des adhérents de France Dignes.

Des points réguliers avec les testeurs et les membres du Comité Technique ont permis de tester le logiciel dans différents contextes, et de garantir la facilité d'utilisation du logiciel et la pertinence des évolutions demandées, ainsi que leur adéquation avec les besoins des gestionnaires.

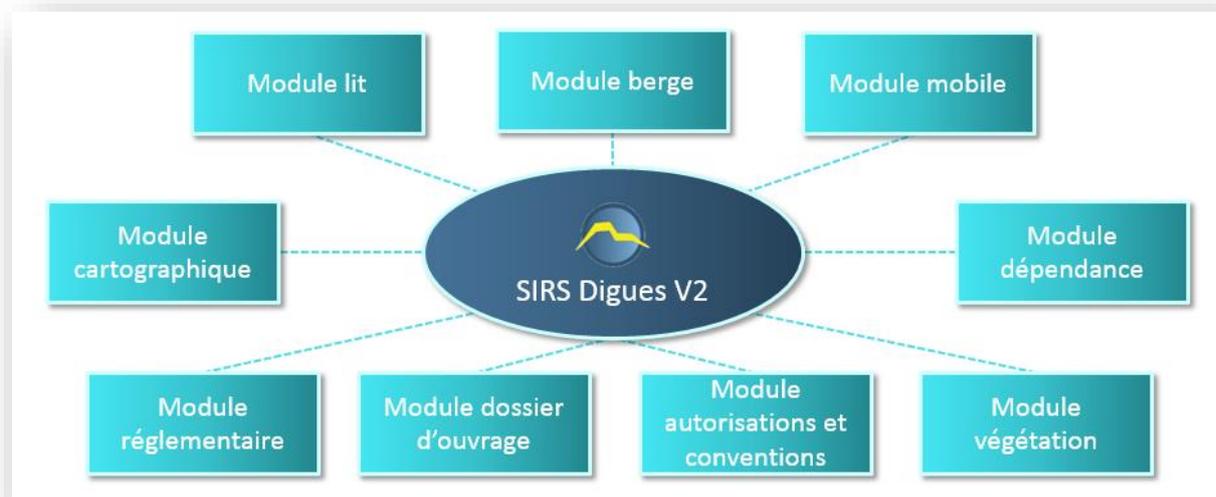
Depuis avril 2014, près de **1400 demandes de modifications** ont été décrites, relayées par France Dignes et traitées par le prestataire, dont 230 en 2016.



Le rôle de France Dignes était important en tant qu'interface entre le prestataire Géomatys et les gestionnaires, d'une part afin de synthétiser les demandes des gestionnaires et de faire remonter des besoins génériques, répondant aux attentes du plus grand nombre de gestionnaires ; d'autre part afin de traduire les demandes des gestionnaires en 'langage informaticien'.

Lors du développement de SIRS V2, une vigilance particulière a été portée à la transition entre SIRSV1 et SIRSV2, notamment afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des bases de données existantes chez les utilisateurs de SIRSV1.

Le développement du **module** « mobile », le perfectionnement des modules « berges » et « lit », et du module « végétation » ont notamment été l'objet de nombreux échanges. L'outil mobile est une véritable avancée qui permettra aux gestionnaires de consulter, mais aussi de renseigner leur base de données directement sur le terrain, gagnant ainsi un temps considérable de saisie et limitant les risques d'erreur.



Une première session de **formation** a eu lieu en juin 2016 à Lyon auprès d'un public d'adhérents à différents stades de connaissance du logiciel.

Enfin, une **communication** élargie auprès des adhérents et autres personnes susceptibles d'être intéressées par le logiciel a été mise en place. France Dignes s'est déplacé à plusieurs réunions afin de présenter l'association et le logiciel.

Le **SIRS V2 sera opérationnel en avril 2017**, notamment grâce à l'implication dès les prémices du projet des structures telles que l'AD Isère Drac Romanche, le Symadrem, la DREAL Centre, le Syndicat du Haut-Rhône, Chambéry Métropole, le SM3A, la Communauté de communes de Noirmoutier, le CD Seine Maritime, le DDT du Loir-et-Cher, le CD Haut-Rhin, le SMAVD...

## ACTION 2 : Animation et appui au réseau

→ Animation du site internet [www.france-digues.fr](http://www.france-digues.fr)

Une attention particulière est portée au site internet de France Dignes afin d'en faire une véritable **plateforme d'échanges**.

France Dignes alimente régulièrement le site internet, notamment afin de présenter des rubriques « actualité » et « agenda » régulièrement mises à jour et pertinentes. Des interfaces ont été développées pour permettre aux adhérents de proposer eux-mêmes des contenus, qui sont diffusés après validation par le personnel France Dignes. Une alerte mail a été mise en place pour plus de réactivité du personnel pour la validation de ces contributions.

Le **forum** permet des échanges de qualité, que ce soit sur sa partie ouverte ou privées (réservée aux adhérents). Il est cependant encore nécessaire de dynamiser ce forum afin que les gestionnaires prennent l'habitude d'y déposer leurs questionnements afin de les soumettre à leurs homologues.

Une **newsletter** est réalisée régulièrement par France Dignes, elle permet notamment de relayer certaines informations aux personnes qui se sont inscrites à sa diffusion. Cette année, la parution de la newsletter n'était pas régulière. Elle le sera d'avantage en 2017.

→ Journaliste

Sur le premier semestre 2016, le journaliste Thibault LESCUYER a réalisé une **prestation éditoriale**, publiant ainsi deux actualités par mois et un article chaque trimestre. Il s'agit de faire une veille de la presse, d'identifier des thèmes d'actualité, de produire et relayer des articles afin de les mettre à disposition des visiteurs. Ainsi, Jean-Louis Leonard, Maire de Châtelailon-Plage a accordé une interview dans le cadre de la journée technique réalisée par France Dignes à la Rochelle, ou des thèmes comme le plan de prévention des risques de la baie de somme ont été développés.



Notre objectif est de fidéliser les utilisateurs du site et les inviter à réagir et contribuer.

→ Le site internet en chiffres

- ❖ 214 utilisateurs inscrits
- ❖ 40 profils de structures renseignés (annuaire des gestionnaires / structures)
- ❖ 35 actualités postées
- ❖ 38 évènements publiés sur l'agenda
- ❖ 50 ressources documentaires publiées
- ❖ 20 sujets traités sur le forum : Recul de digues, inspections d'ouvrage, arrêté relatif aux travaux d'exploitation de chablis et abattage, confortement de digue et analyse cout-bénéfice, servitude sur-inondation, décret digues, description de brèches, VTA ; travaux de renforcement, Plan de gestion de la végétation...
- ❖ 13 offres d'emploi publiées
- ❖ Près de 6800 visites en 2016, soit 20 visites par jour en moyenne
- ❖ 520 téléchargements de documents en 2016

## ACTION 3 : Journées techniques et formation

### Journée technique : L'organisation de la gestion de crise



**Quand ?** 30 et 31 mars 2016

**Où ?** Colmar - 68

**Qui ?** L'animation technique était assurée par France Dignes et Nicolas Kreis, du Conseil départemental du Haut Rhin, et la logistique par France Dignes.

**Coût ?** Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

#### **Programme ?**

Intervenants : Pascal BELIN et Patrick LEDOUX, CEREMA ; François GIANNOCCARO, Institut des Risques Majeurs ; Bernard MODERE, AFPCN ; Bertrand JACOPIN, SMAVD ; Séverine CHARDES, SYMADREM ; Nicolas KREIS, CD 68 ; Emmanuel RENOUE, SM3A.

Thématiques : Introduire les caractéristiques d'une crise ; Donner les composantes générales de l'organisation de la gestion de crise ; Identifier la place du gestionnaire de digues dans cette organisation (rôles, outils) ; Distinguer ce qui est d'ordre réglementaire de ce qui est d'ordre de l'engagement du gestionnaire ; Se nourrir des retours d'expérience de gestionnaires de digues.

#### **Nombre et origine des participants ?**

26, tous adhérents.

Nord-est : 9 - Centre : 6 - Sud-ouest : 2 - Sud-est : 10

#### **Conclusion ?**

Les échanges ont été particulièrement riches et ont pu se baser autant sur des études et concepts, que sur des cas concrets, grâce aux interventions du CEREMA, de l'Institut des Risques Majeurs et de l'AFPCN, mais aussi du retour d'expérience des gestionnaires, notamment suite aux crues de mai 2015.

La visite de terrain sur le barrage de Linthal et de Kruth Wildenstein ont été l'occasion d'échanger et sur le terrain, en visualisant des contextes différents.



## Journée technique : La gestion des digues à l'heure de la GEMAPI



**Quand ?** 27 et 28 avril 2016

**Où ?** Périgny (La Rochelle) - 17

**Qui ?** L'animation technique était assurée par France Dignes, appuyée par le Conseil départemental de Charente-Maritime, et la logistique par France Dignes.

**Coût ?** Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

### **Programme ?**

**Intervenants :** Daniel POULAIN, IRSTEA ; Christophe CURRIT, DREAL Aquitaine ; Anne-Laure MOREAU, CEPRI ; Philippe SCHMIDT, Avocat ; Jean-Pierre GAUTIER, SYMADREM ; Emmanuel RENO, SM3A ; Sébastien PUEYO, Conseil départemental de Charente Maritime ; Isabelle MOINS, France Dignes.

**Thématiques :** Apporter les bases juridiques et techniques afin de permettre aux gestionnaires et futurs gestionnaires de digues de définir et de gérer leurs systèmes d'endiguement nécessaires à la mise en sécurité de leur territoire (fonctionnement des systèmes d'endiguement, cadre réglementaire, modalités de gestion des digues). Le programme s'est adapté au contexte local, notamment aux problématiques des ouvrages maritimes

### **Nombre de participants ?**

66, dont 24 adhérents.

### **Conclusion ?**

Le nombre important de participants souligne la pertinence du sujet et les attentes des gestionnaires de digues. La mise en œuvre de la GEMAPI est un enjeu fort et la présence des services de l'Etat et de l'avocat ont été très appréciés. Cette journée a permis à France Dignes de présenter à plus de 60 personnes l'outil SIRS Dignes et l'association.

La visite de terrain portait sur les ouvrages et travaux locaux : La Rochelle et l'île de Ré.



## Journée technique : Géotechnique 2



**Quand ?** 15 et 16 juin 2016

**Où ?** Avignon (84)

**Qui ?** L'animation technique était assurée par Rémy TOURMENT de l'IRSTEA d'Aix en Provence, et la logistique par France Dignes.

**Coût ?** Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

### **Programme ?**

**Intervenants :** IRSTEA : Rémi TOURMENT, Sylvie NICAISE et Claudio CARVAJAL ; Christophe DELAUNAY, Société du Canal de Provence.

**Thématiques :** Approfondir les concepts déjà abordés lors de la journée précédente. Traiter des essais et leurs résultats, calculs et modèles utilisant les paramètres issus des essais pour permettre de justifier la stabilité des ouvrages en conception, confortement et diagnostic.

**Nombre et origine des participants ?** 30 dont 26 adhérents France Dignes.

Sud-est : 17 - Nord-ouest : 5 - Centre : 5 - Sud-ouest : 3

### **Conclusion ?**

La technicité de ces journées attire un public plus ciblé, qui avaient pour la plupart déjà assisté à la première journée en 2015. Les participants ont ainsi pu approfondir le sujet, technique et complexe, notamment grâce à l'implication de l'IRSTEA. La 3<sup>e</sup> et dernière journée du cycle aura lieu en 2017 et permettra de faire une synthèse des connaissances acquises sur la base d'étude de cas.

La visite de terrain, réalisée avec le SMAVD, a permis de visiter les ouvrages digue de Palière d'Avignon, soumis à de fortes érosions, la construction d'une digue à Cheval-Blanc et la restructuration d'ouvrages à Châteaurenard.



## ACTION 4 : Veille technique et réglementaire

### → Veille réglementaire

Le rôle de France Dignes dans la veille réglementaire est important, notamment dans le contexte actuel avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, l'application du nouveau décret digues et la consultation pour l'arrêté Etude de Dangers Dignes.

France Dignes est régulièrement contacté par ses adhérents ou partenaires au sujet de ces textes et de leur application ; l'association a ainsi poursuivi son travail de relai d'informations et de recueil d'avis auprès de ses adhérents. France Dignes est en effet un lieu de propositions et de débats contradictoires, permettant de faire valoir les attentes des gestionnaires au niveau national et de peser dans l'élaboration de la réglementation qui s'impose aux digues.

France Dignes s'est particulièrement mobilisé dans le cadre de la consultation pour l'arrêté **Etude de Dangers Dignes (EDD)**, en rassemblant et synthétisant les retours des gestionnaires. L'association bénéficie de personnes ressources qui ont participé ces deux dernières années aux côtés de France Dignes aux groupes de travail avec les services de l'Etat pour l'élaboration du document. Un courrier en date du 8 décembre 2016 attire notamment l'attention des services de l'Etat sur 3 points :

- la notion de gestionnaire unique de la zone protégée,
- la fragilité juridique résultant de la suppression de certaines rubriques de l'analyse de risques,
- le caractère inabouti de l'annexe 2 relative aux aménagements hydrauliques.

L'association a également participé à la mise à jour du **guide technique relatif à l'exécution des travaux à proximité des réseaux sensibles**, pour la partie qui concerne les digues. La participation du Comité technique de France Dignes était importante pour bien définir les besoins des gestionnaires. Le résultat de ce travail est dorénavant en ligne sur le site « Construire sans détruire » <http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr>

### → DIDRO



France Dignes est commanditaire du projet DIDRO qui rassemble PME, laboratoires et institutionnels.

Ce projet vise à mettre au point des solutions complètes de surveillance des digues par drone -ou autre vecteur- dans des situations diverses : crue, post-crue, routine...

Cette année, le projet DIDRO a connu une période de stagnation, notamment en raison du rachat de la PME porteuse par une société américaine, ce qui a remis en question les financements (BPI France souhaitant que les développements restent en France). Un nouveau porteur de projet est actuellement en cours de définition. Le projet devrait redémarrer en 2017.

## → Floodrisk 2016

La 3<sup>ème</sup> conférence européenne sur la gestion du risque inondation a eu lieu à l'automne 2016 à Lyon. Son objectif est de permettre à toutes organisations en lien avec cette thématique de partager leurs recherches, leurs expériences et leurs progrès en la matière.



La participation de France Dignes à l'évènement n'a pas pu être à la hauteur de ses ambitions, malgré le travail de préparation engagé. En effet, le départ des deux salariées de France Dignes courant été 2016 n'a pas permis de finaliser les présentations prévues, et le recrutement est intervenu trop tard pour pouvoir prendre le relais sur cette thématique.

La présence de France Dignes à l'évènement a donc été réduite à la présentation par le prestataire GEOMATYS du logiciel SIRS Dignes V2.



## Quels projets pour l'année 2017 ?

### SIRS Dignes

Le SIRS Dignes V2 sera pleinement opérationnel en avril ! Cette année, l'accompagnement des utilisateurs sera particulièrement important, que ce soit pour faciliter la migration du logiciel V1 à la V2, ou découvrir la V2 et ses nouvelles fonctionnalités.

Jusqu'en avril, la priorité est donc de **finaliser la phase test du logiciel**. En s'appuyant sur ses propres tests et ceux d'une équipe de testeurs parmi nos adhérents, un salarié de France Dignes fera remonter l'ensemble des bugs et anomalies observées afin de permettre la sortie d'un logiciel opérationnel. Une part importante de ces tests porte également sur la version mobile du logiciel (saisie de désordres et consultation de la base à partir d'une tablette).

Il faudra ensuite procéder à la mise en place du logiciel dans les structures, le promouvoir et assurer des formations utilisateurs :

- Mise en place d'un cycle de **formations**
- Mise au point de **services réservés aux adhérents** utilisateurs du SIRS Dignes (assistance téléphonique, bibliothèque de requêtes...)
- Réalisation de **supports** pour les utilisateurs adhérents (manuel utilisateur, FAQ...)
- Animation du site **internet dédié au SIRS V2** et du **forum**
- **Interventions** dans des colloques, présentations dans les structures intéressées, etc.
- Réalisation d'une **plaquette** de présentation du SIRS V2

Afin de permettre au logiciel d'évoluer pour s'adapter aux futurs besoins des gestionnaires, de corriger les bugs éventuels, et d'assurer la pérennisation de l'outil, France Dignes va mettre en place un marché de **maintenance évolutive, corrective et adaptative**. Le personnel de France Dignes centralisera les demandes et sera l'interlocuteur du prestataire pour le compte des utilisateurs du SIRS Dignes. L'association assumera la gestion des co-financements de ces différentes actions.

### Animation du réseau et communication

Dans un contexte de restructuration des collectivités et gestionnaires autour de la GEMAPI, il est particulièrement important cette année de faire connaître France Dignes et le logiciel SIRS Dignes.

#### → Site internet

L'animation du site internet est un travail fondamental, avec cette année comme objectifs :

- **Dynamiser le forum** en incitant les membres à y contribuer : il faut inciter à ce que le maximum d'échanges ait lieu sur le forum pour faire vivre le site. A terme, ce forum

pourrait être, s'il est bien utilisé, une importante mine d'information pour les gestionnaires, et permettra à France Dignes de mieux partager les informations et expertises de ses membres.

- Mise à disposition de **fiche travaux**, pour que chaque gestionnaire puisse témoigner et partager des informations sur le type de travaux qu'il effectue.
- Régulariser la parution des **newsletters**, notamment pour relayer les informations hébergées sur le site et les sujets du forum.

### → Journaliste

Reconduire la prestation du journaliste, notamment en lui demandant de réaliser une **revue de presse** pour offrir une veille aux membres de France Dignes. Il pourra ainsi identifier les thèmes d'actualité et rédiger des articles qui alimenteront le site.

### → Enquête « Gestionnaires de digues : organisation et métiers »

L'année dernière, suite à des problèmes techniques, puis au départ des salariées, l'enquête n'avait pas pu aboutir. Ce projet est donc relancé cette année, et est prioritaire. Son ambition a été relevée, puisqu'il s'agit de questionner le maximum de gestionnaires de digues, soit environ 500 structures.

Un important travail d'**inventaire des structures gestionnaires de digues** est lancé ce début d'année afin de solliciter au maximum de gestionnaires et d'identifier d'une part les **évolutions des structures** en lien avec la GEMAPI et à la loi NOTRe, et d'autre part les **besoins en formations**.

Le contenu de l'enquête est existant, une réflexion pour sa version en ligne sera menée afin de limiter les risques de problèmes techniques rencontrés l'année dernière. L'envoi du questionnaire est imminent, il sera complété par d'éventuels entretiens téléphoniques ou physiques. Enfin, il donnera lieu à la rédaction d'un document de synthèse et à présentation orale lors d'une journée spécifique à l'automne.

### → Faire connaître l'association

La sortie prochaine du SIRS Dignes V2 induit la nécessité de faire connaître le logiciel. En effet, il répond à des importants besoins des gestionnaires, mais ceux-ci n'ont pas forcément conscience de son existence. Une **plaquette** sera diffusée, présentant les objectifs et applications concrètes de l'outil, ainsi que les **prestations associées** proposées par l'association.

Une intervention lors d'une webconférence organisée par IDEAL Connaissances sera programmée afin de présenter l'association et l'outil « SIRS Dignes ». Ce réseau, très connu, représente un excellent moyen de communication.

Enfin, grâce au listing des gestionnaires de digues et à la réalisation d'outils de communication France Dignes, nous pourrons **présenter l'association** à de nombreux gestionnaires, notamment les futurs gémapiens désireux de s'appuyer sur un réseau pour être accompagnés dans leurs nouvelles missions.

## Journées techniques et formations

### → Journées techniques

Nous prévoyons de réaliser 4 journées techniques sur les thèmes suivants :

- **Articulation des réglementations digues et environnementales** (26/01/17-Bordeaux) : Cette journée technique, organisée avec l'appui du Conseil Départemental de la Gironde, avait pour objectifs de faire un point sur les réglementations et procédures environnementales liées à la gestion des digues, puis, sur la base de retours d'expériences, de donner des clefs aux gestionnaires pour leurs interventions. Elle a été suivie d'une demi-journée de terrain organisée par Bordeaux Métropole. Plus de 60 participants étaient présents.
- **B.A. BA Digues** : les bases de la gestion des digues incluant un point sur l'arrêté EDD
- **Géotechnique** : la 3e et dernière partie du cycle engagé en 2015. Elle permettra, sur la base d'une étude de cas, de faire la synthèse de l'utilisation des connaissances, en revenant sur les questions liées à la géophysique abordées lors des journées précédentes.
- **Allier gestion des digues et des milieux aquatiques** : avec l'appui de l'Agence de l'Eau, il s'agit de mettre en valeur les démarches des projets intégrés alliant la gestion des systèmes d'endiguement et la préservation des milieux aquatiques.

### → Formation

Suite à l'enquête, et en se basant sur l'inventaire réalisé en 2015 des organismes spécialisés avec lesquels France Dignes pourrait collaborer dans la mise en place de cursus de formation, il s'agira de définir les formats des formations répondant aux besoins des gestionnaires, et d'éventuellement proposer des partenariats avec ces organismes de formation.

## Veille technique et réglementaire

France Dignes continuera à suivre, relayer et réagir, en s'appuyant sur les gestionnaires et le Comité Technique, à l'actualité réglementaire en lien avec la gestion des digues.

### → Arrêté EDD

France Dignes poursuivra le travail engagé sur l'arrêté EDD. En janvier, des échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat et France Dignes, au cours desquels certains points de vigilance soulevés par l'association ont donné lieu à des évolutions du texte. A ce jour, les principaux points sur lesquels France Dignes attirent l'attention de la DGPR portent notamment sur :

- la notion de **gestionnaire unique** et la confusion entre 'aléas pour lutter contre lesquels les ouvrages sont conçus', et 'aléas inondation' auxquels la zone protégée est soumise,

- l'introduction par l'EDD d'une **notion de responsabilité du gestionnaire dans l'alerte et la prévision d'aléas** pour lesquels le système d'endiguement qu'il gère n'est pas censé faire face.

### → Loi NOTRe et perte de compétence générale des départements et régions

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Entre autres dispositions, elle **supprime la clause de compétence générale des départements et de régions à horizon 2020**. Cette compétence donne aux régions et départements un pouvoir d'initiative sur leur territoire, à condition que leurs interventions correspondent à l'intérêt du territoire. C'est à ce titre que certains départements sont aujourd'hui gestionnaires de digues, et que régions comme départements peuvent être membres de syndicats mixtes (en ce qui nous concerne : syndicats gestionnaires de digues), EPTB ou EPAGE.

Plusieurs adhérents nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de leurs structures en cas de retrait des régions et départements en 2020, cette implication étant importante autant d'un point de vue technique que financier.

France Dignes travaille donc depuis la fin de l'année 2016 sur ce sujet. Le Président a sollicité et alerté divers politiques et a également rencontré les services de l'Etat.

Nous avons engagé une démarche de recensement des structures concernées afin de pouvoir en discuter avec les services de l'Etat en se basant sur des cas concrets. Un partenariat a été mis en place avec le CEPRI pour afin de pouvoir réaliser une évaluation financière, sur certains territoires, des montants pouvant être perçus via la taxe GEMAPI, au regard de ceux à compenser du fait de la perte des financements département et région. Il s'agit de prendre la mesure du nombre de structures concernées (quantitatif, sommes en jeu), et de s'appuyer sur des cas concrets, afin de bâtir un argumentaire pour une **évolution règlementaire**.

France Dignes a également un **rôle important d'information** auprès des structures gestionnaires de digues qui n'ont pas toutes conscience du problème. Il s'agit de mettre en avant les problèmes, rencontrer et animer un débat sur les solutions possibles.

### → DIDRO

Le projet devrait redémarrer en 2017. France Dignes reste investi dans ce projet. Son investissement garantit la prise en compte des besoins des gestionnaires de digues adhérents et leur offre la possibilité, par son intermédiaire, de suivre le projet de près et éventuellement de participer aux tests.

De plus, France Dignes travaillera à ce que ce projet puisse converger avec SIRS Dignes, pour qu'à minima les données du SIRS Dignes puissent être transmissibles vers DIDRO.

## Le Conseil d'Administration et le Comité Technique

### → Les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Luc MASSON, SYMADREM, Président.

Monsieur Gilbert MERGOUD, Syndicat du Haut Rhône, Vice-Président

Monsieur Jean-Marc BLUY, Ville d'Avignon, Trésorier,

Monsieur Luc BERTHOUD, Chambéry Bauges Métropole, Trésorier adjoint,

Monsieur Yves WIGT, SMAVD, Secrétaire,

Madame Isabelle HENAULT, SYMADREM, secrétaire adjointe,

Monsieur Christophe DELAUNAY, Société du Canal de Provence, administrateur,

Monsieur Pascal MASSICOT, Communauté de Communes de l'île d'Oléron, administrateur,

Monsieur Christophe ENGRAND, ADIDR, administrateur,

Monsieur Michet HABIG, Conseil Départemental du Haut Rhin, administrateur,

Monsieur Joseph SEGURA, Conseil Départemental des Alpes Maritimes, administrateur,

Monsieur Noel FAUCHER, communauté de communes de l'île de Noirmoutier, administrateur.

### → Assemblée Générale et activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale s'est réunie le 25 mai 2016 à Paris. Les statuts de France Dignes ont été modifiés afin de permettre le remplacement des sièges vacants au CA (par exemple suite à une fin de mandat dans la structure adhérente). Les modalités de dépôt des candidatures d'administrateur au CA ont également été simplifiées (candidature possible jusqu'au jour de l'assemblée générale).

Le Conseil d'Administration s'est réuni physiquement le 25 mai 2016 et le 22 novembre 2016. Les objectifs de France Dignes et ses orientations stratégiques ont été réaffirmés afin de s'adapter aux importants changements liés notamment à l'actualité réglementaire (loi NOTRe, GEMAPI, décret Dignes et EDD...). Les administrateurs se sont notamment emparés de la question de la perte de la clause de compétence générale des départements et régions, ce qui peut mettre en péril certains syndicats où ils sont membres. Le Président s'est rendu en décembre à Paris afin de rencontrer les services de la DGPR sur ces questions.

Les administrateurs se sont également mobilisés pour le recrutement des deux salariés de France Dignes.

## → Le Comité Technique

Le Comité Technique s'est réuni deux fois en 2016 (mars et juin). Il participe à la définition et le suivi du programme d'activité.

Le Comité Technique s'est également fortement mobilisé en novembre, lors de la consultation sur le « projet d'arrêté précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en système d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions » (EDD).



## L'équipe salariée

L'équipe s'est entièrement renouvelée et est composée de deux salariées : Perrine BROUST, et Jordan PERRIN. Les profils de postes ont été modifiés pour réorganiser les tâches :

**Jordan PERRIN** a intégré France Dignes en juillet 2016, après 2 stages et un CDD à l'ADIDR durant lesquels il a entre-autres travaillé avec SIRS Digue. Il prend la suite d'Isabelle Moins sur la mise en œuvre du projet SIRS Digue V2. Il est en appui de Perrine BROUST sur les autres tâches.

**Perrine BROUST** a intégré France Dignes le 1er novembre à temps plein. Elle est en charge de l'animation de l'association, de l'organisation de journées techniques et de la gestion administrative et budgétaire de l'association, prenant ainsi en charge des missions de M.Tucci et partiellement d'I. Moins.

L'équipe est toujours hébergée au sein des locaux de l'AD Isère Drac Romanche à Grenoble. Une convention a été signée en juin 2016 entre l'ADIDR et France Dignes. Celle-ci délègue au directeur de l'ADIDR une mission de supervision de ses salariés, et acte la mise à disposition gratuite par l'ADIDR de locaux pour les bureaux de France Dignes et d'équipements divers.

Cette mise à disposition gratuite est évaluée dans les comptes annuels en « contributions volontaires ».

## → La comptabilité

Michelle KOSA, expert-comptable, est partie à la retraite. Après étude de différentes offres, la révision de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels de France Dignes a été confiée à la société d'expertise comptable IN EXTENSO à Grenoble. L'association bénéficie dorénavant d'un accès à un logiciel comptable permettant un gain de temps et réduisant les risques d'erreur.

## Les membres

## Liste des membres au 31/12/2016

Agglomération d'Agen (47)	Conseil départemental de la Gironde (33)	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Abords du Rhône (26)
Association Départementale Isère Drac Romanche (38)	Conseil départemental des Pyrénées Orientales (66)	Syndicat d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (74)
Association syndicale Bresson à St Ismier (38)	Conseil départemental de Seine Maritime (76)	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance (13)
Association syndicale Comboire à l'Echaillon (38))	Conseil départemental du Haut-Rhin (68)	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (66)
BRGM (45)	Etablissement Public Loire (45)	Syndicat Mixte du bassin versant de la Véore (26)
Chambéry Bauges Métropole (73)	EPTB Grands Lacs de Seine (75)	Société du canal de Provence (13)
Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier (85)	Grand port maritime de Rouen (76)	SYMADREM (13)
Communauté de Communes de l'île de Ré (17)	Office national des forêts (38)	Syndicat du Haut-Rhône (73)
Communauté de Communes de l'île d'Oléron (17)	Pays de Montbéliard agglomération (25)	Ville d'Avignon (84)
Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)	Perpignan Méditerranée Métropole	

## Liste des membres associés

Etat ; CEPRI ; IRSTEA ; CEREMA

## L'évolution des adhésions

En 2016, France Dignes comptait **29 adhérents** dont : 5 départements, 8 collectivités, 9 syndicats, 3 associations, 3 établissements publics à caractère industriel, 1 société d'économie mixte. Nous travaillons également avec 4 membres associés que sont : l'Etat, l'IRSTEA, le CEPRI et le CEREMA.

Parmi eux, nous comptons trois nouvelles adhésions cette année : l'Agglomération d'Agen, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

Sept autres structures ont manifesté leur volonté de devenir membre de l'association : Bordeaux Métropole, la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, la Communauté de Communes de Montesquieu, le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, l'Association Rivières Rhône-Alpes Auvergne (nouveau membre associé).

Par ailleurs, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore a fusionné pour devenir Valence Romans Agglomération, et le Conseil départemental des Alpes Maritimes a transféré ses compétences au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE). Ces 2 nouvelles entités vont adhérer à France Dignes en lieu et place du SMBVV et du CD06.

## Etre membre c'est ...

### → Mutualiser des moyens et faire progresser la profession

- **Soutenir** l'association et **être acteur** du développement d'un réseau de professionnels gestionnaires de digues
- **Participer** aux instances de l'association (assemblée générale, conseil d'administration, comité technique) c'est : construire l'avenir de France Dignes, prendre part aux débats et **orienter** les actions de l'association en fonction de vos attentes
- Etre **informé** et **participer** à l'actualité et à **l'évolution de la profession**, construire un discours commun et être représenté, bénéficier du rôle de porte-parole de l'association auprès des pouvoirs publics
- Intégrer un **réseau** de professionnels et bénéficier de ses **retours d'expériences**

### → Bénéficier d'avantages et de services réservés aux adhérents

- **Etre informé en priorité** des journées techniques et du suivi des projets techniques et réglementaires
- Participer **gratuitement** aux **journées techniques** organisées par France Dignes
- Bénéficier **gratuitement** d'une **formation d'initiation au SIRS Dignes V2** et d'une **assistance téléphonique** (2h)
- Accéder à des **tarifs préférentiels** sur les prestations de services France Dignes
- Etre assisté pour l'**utilisation** du SIRS :
  - Mise en relation avec la communauté des utilisateurs du SIRS : accès **au forum sur le site dédié SIRS**
  - Accès aux **manuels utilisateurs**, FAQ, tutoriels, documents utilisateurs...
- Participer à **l'évolution** du SIRS :
  - Cellule d'animation et évolution du SIRS à France Dignes (mutualisation de services)
  - **Priorité** de traitement bugs et anomalies constatés (géré via la maintenance corrective) et possibilité de créer des demandes via le site dédié SIRS (dépose de tickets)
  - **Développer** le SIRS et **choisir ses évolutions** : prioriser, orienter le logiciel et l'adapter à ses besoins
- Accéder au VPS : serveur à distance permettant l'hébergement de la base de données
- Disposer d'un **espace adhérent** sur [www.france-dignes.fr](http://www.france-dignes.fr), ouvrant l'accès au forum privé, ressources en ligne, bases de connaissance et documents produits par l'association : enregistrements audio, actes et diaporamas des journées techniques, annuaire, etc.

## Nos partenaires

### Partenaires techniques



### Partenaires financiers



**FRANCE DIGUES**  
**Les digues en réseau**

